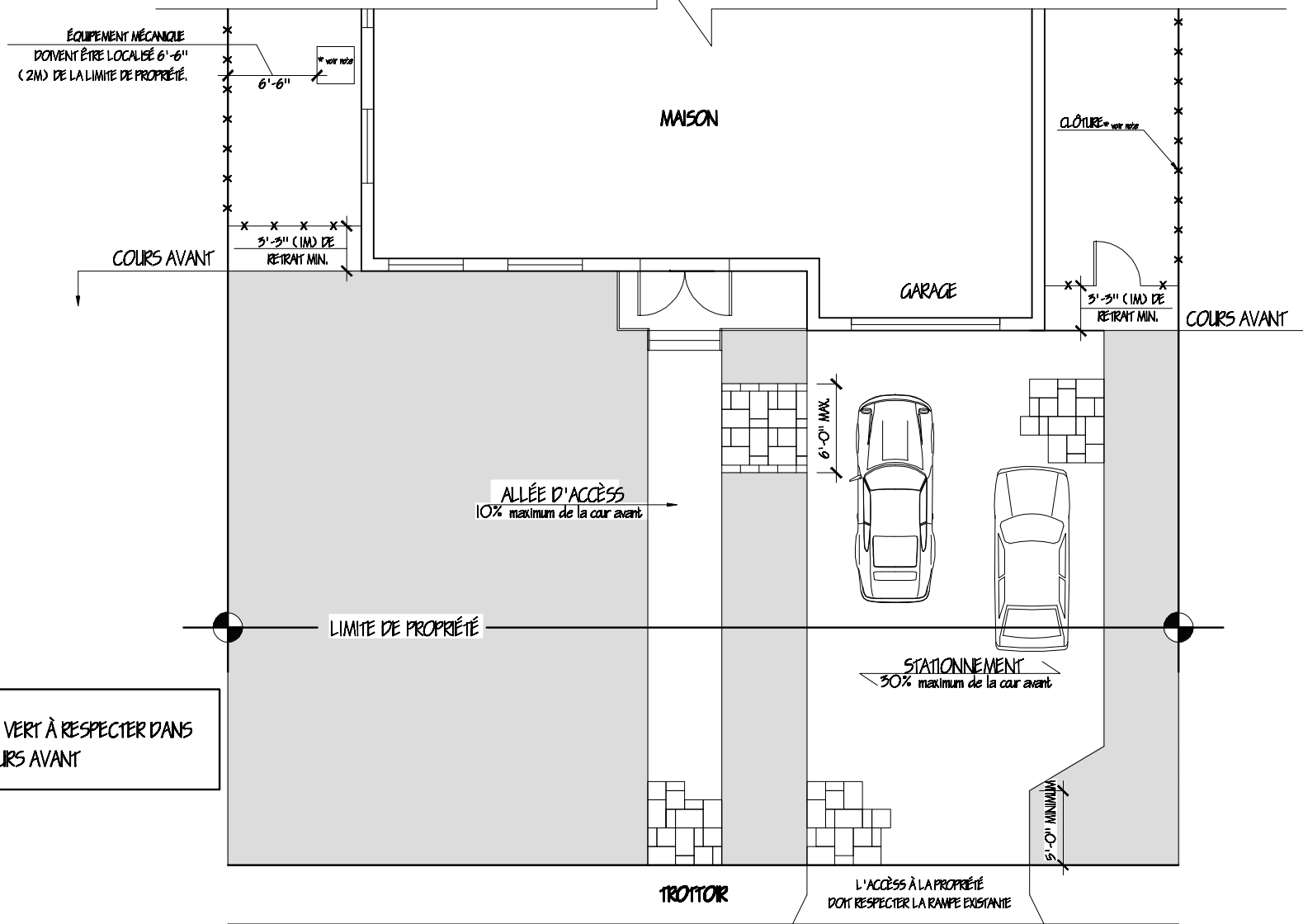


\* Voir notre exemplaire détaillé concernant implantation d'une clôture et équipement mécanique.



ESPACE VERT À RESPECTER DANS LES COURS AVANT

PLAN D'IMPLANTATION  
ÉCHELLE 3/32" = 1'-0"

VILLE DE MONT-ROYAL  
TOWN OF MOUNT ROYAL

Division Urbanisme et Imposition  
20, avenue Roseville  
Ville de Mont-Royal (QC) H3R 1Z4  
T: (514) 734-3042 F: (514) 734-3090  
Email: urbanisme@ville.mont-royal.qc.ca

VILLE MONT-ROYAL: UNE VILLE VERTE  
Veuillez vous référer à la réglementation de zonage no.1310 chapitre XIII concernant le stationnement hors-rue.

DOCUMENTS REQUIS LORS DE LA DEMANDE DE PERMIS:  
-Signature du propriétaire ou représentant autorisé par écrit;  
-Certificat de localisation  
-Photo de la stationnement avec rampe existante  
-Plan d'implantation

PLANS TYPIQUES REQUIS:  
STATIONNEMENT